



PREPARER LA RENTREE

2024-2025



LA RENTREE DES PRIMAIRES

Le jour de la rentrée, les parents des élèves de primaire sont invités à accompagner leur enfant dans la cour de l'école. Les élèves seront appelés par la directrice et invités à monter seuls en classe avec leur maîtresse.

Lundi 2 septembre 2024 :

Les élèves seront accueillis selon l'organisation suivante :

CE2- CM1 – CM2 : Rentrée à 8h30

CP – CE1 : Rentrée à 8h50



LA RENTREE DES MATERNELLES

La rentrée des maternelles se fait sur 2 jours.

Lundi 2 septembre 2024:

Les élèves de maternelle seront accueillis selon l'organisation suivante (Les noms avec particules sont classés à D) :

- GS : Rentrée à 9h30 (pour les noms de famille de A à F) – fin de la journée à 16h15
- MS : Rentrée à 9h30 (pour les noms de famille de A à G) – fin de la journée à 16h15
- PS : Rentrée à 9h45 (pour les noms de famille de A à H) – fin de la journée à 16h15

Les élèves présents le lundi 2 septembre, ne viendront pas le mardi 3 car nous accueillerons la deuxième partie de la classe ce jour-là.

Le jour de la rentrée, les parents des élèves de maternelle sont invités à accompagner leur enfant dans la cour de l'école. Les élèves seront appelés par la directrice et invités à monter en classe avec leurs parents et leur maîtresse.

Tous les élèves auront la joie de se retrouver tous en classe entière le jeudi 5 septembre.

Mardi 3 septembre 2024 :

Les élèves seront accueillis le mardi 3 septembre selon l'organisation suivante (Les noms avec particules sont classés à D) :

- GS : Rentrée à 9h30 (pour les noms de famille de G à Z) – fin de la journée à 16h15
- MS : Rentrée à 9h30 (pour les noms de famille de H à Z) – fin de la journée à 16h15
- PS : Rentrée à 9h45 (pour les noms de famille de I à Z) – fin de la journée à 16h15
- TPS : Rentrée pour tous les élèves à 9h45

Le jour de la rentrée, les parents des élèves de maternelle sont invités à accompagner leur enfant dans la cour de l'école. Les élèves seront appelés par la directrice et invités à monter en classe avec leurs parents et leur maîtresse.

Tous les élèves auront la joie de se retrouver tous en classe entière le jeudi 5 septembre.



LES FOURNITURES

Vous trouverez les listes de fournitures des classes sur le site dans les documents de rentrée.

Les élèves devront arriver avec leurs fournitures dès le jour de la rentrée.

Les fichiers et livres sont commandés par l'école et seront reportés sur la facture annuelle.

<https://spc-paris.fr/fournitures/>



DATES DE REUNIONS DE RENTREE PARENTS-PROFESSEURS (sans les enfants)

CP-CE1-CM1-CM2 : mardi 10 septembre à 18h15 précises

TPS-PS-MS-GS-CE2 : jeudi 12 septembre à 18h15 précises

Un pot d'accueil sera proposé aux parents par l'APEL à l'issue de ces réunions.



RAPPEL DES HORAIRES DE CLASSES

LE RESPECT DES AUTRES CEST AUSSI LA PONCTUALITE !

MATERNELLE Lundi, mardi, jeudi, vendredi de à 8h25 à 11h45 et de 13h45 à 16h15	PRIMAIRE Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h25 à 12h00 et de 13h45 à 16h30 (Sortie échelonnée de 16h25 à 16h30 selon les classes)
GARDERIE Lundi, mardi, jeudi, vendredi à partir de 16h20. Les parents pourront venir chercher les enfants entre 17h15 et 18h.	ETUDE DU SOIR Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h00 et 18h

<https://spc-paris.fr/horaires/>

Tout retard pour venir chercher son enfant après l'heure prévue (16h30 ou 18h) est facturé 8 euros par ¼ h.

Tout ¼ h commencé est dû.



LES REGLEMENTS INTERIEURS DE L'ECOLE

Retrouvez le règlement intérieur et le règlement des élèves de l'école en dernières pages de ce document.

Vous devrez attester leur lecture par votre signature dans le document de rentrée à télécharger.



LES TARIFS et MOYENS DE PAIEMENTS

Les tarifs sont indiqués sur le site de l'école :

Les modifications concernant la demi-pension, la garderie et l'étude pourront s'effectuer à la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant.

Les paiements des garderies, études et repas exceptionnels de font via ECOLE DIRECTE dans l'onglet :

« Paiement en ligne » puis « Votre porte-monnaie ».



VOS COORDONNEES

Veuilles penser à actualiser vos coordonnées sur votre compte ECOLE DIRECTE.

Vos numéros de téléphones, adresse et adresse mails doivent impérativement être à jour.



LA CANTINE

Vos enfants pourront déjeuner à la cantine dès le lundi 2 septembre

Attention : En maternelle, bien prévenir les enseignantes que votre enfant déjeune à la cantine dès le premier jour d'école.

Vous trouverez la feuille d'inscription pour la cantine dans les documents à télécharger.



PAI : PLAN D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

En cas de trouble de santé psychique ou physique évoluant sur une période longue, il est nécessaire de remplir le document que vous trouverez sur le lien suivant :

<https://eduscol.education.fr/document/7748/download?Attachment>

Si nécessaire, il faudra nous retourner ce document dès la rentrée avec, le cas échéant, l'ordonnance et les médicaments dans une trousse au nom de l'enfant.



L'ETUDE ET LA GARDERIE

Vos enfants pourront aller à la garderie ou à l'étude dès le 2 septembre.

Voir les conditions d'étude en cliquant sur le lien suivant : <https://spc-paris.fr/letude/>

Voir les conditions de garderie en cliquant sur le lien suivant : <https://spc-paris.fr/la-garderie/>

Vous trouverez la feuille d'inscription pour l'étude et la garderie dans les documents à télécharger.

Pour les études et garderie exceptionnelles, un mail doit être adressé au secrétariat.

Vous trouverez la feuille d'inscription pour la cantine dans les documents à télécharger.

Les CP, ayant peu de devoirs en début d'année, commenceront l'étude à partir du mois d'octobre. En attendant, ils seront accueillis à la garderie. Ils devront apporter leur goûter.



INSCRIPTION AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES :

Les inscriptions se font directement sur le site après des prestataires du périscolaire :

<https://spc-paris.fr/activites-periscolaires/>



INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS :

Les inscriptions se font directement sur le site après du prestataire du centre de loisir JCB:

<https://spc-paris.fr/le-centre-de-loisirs/>



LES OBJETS

Hormis le matériel demandé ou autorisés par les maîtresses tout objet venant de la maison est interdit : jouets / cartes à échanger / objets contenant des piles (extrêmement dangereuses en cas d'ingestion) / objets volumineux...

Il est recommandé de vérifier les poches de vos enfants le matin.



LA TENUE VESTIMENTAIRE, LES TABLIERS ET LE TEE SHIRT DE SPORT

LA TENUE DE SAINT PIERRE DE CHAILLOT EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ELEVES DE LA TPS AU CM2.

Le Tablier :

Vous trouverez les informations de commande chez « Bobine » en allant sur le site de l'école :

<https://spc-paris.fr/commander-un-tablier/>

Les vêtements :

- Pantalons, bermudas, jupes, robes doivent être bleu marine unis et sans motif.

Le jean est autorisé s'il est bleu marine.

-Les pulls doivent être sans capuche et sans motif.

-Les chaussures doivent être sobres (marron, bleu-marine ou blanches).

Sont refusés :

- Les débardeurs
- Les mini jupes
- Les leggings
- Les shorts courts
- Les robes « bain de soleil »,
- Les jupes en tulle
- Les tissus brillants, à sequins, à paillettes
- Les pulls à capuche
- Les hauts à bretelles
- Les chaussures clignotantes, à paillettes, à talons, type « crocs », type mules.
- Et toute autre tenue qui ne serait pas en accord avec celle demandée.

Pour le sport :

Le tee-shirt de sport de l'école est obligatoire pour les élèves du CP au CM2 le mardi, jour du sport.

Il est à commander chez « Bobine ».

<https://spc-paris.fr/commander-un-tablier/>

Pour le bas, seuls les joggings ou bermudas (coupés au-dessus du genou) sont autorisés. Les leggings et shorts sont interdits.

Les tenues de sport ne sont pas autorisées en dehors du jour de sport (le mardi).



LE CATECHISME, LA CULTURE RELIGIEUSE (pour les CE2, CM1 et CM2),

L'ÉVEIL A LA FOI (de la TPS au CE1)

Vous trouverez sur ce lien les informations relatives au catéchisme, l'éveil à la foi et la culture religieuse sur ce lien.

<https://spc-paris.fr/catechese/>

Le catéchisme pour les CE2, CM1 et CM2 se déroule à l'église Saint-Pierre de Chaillot, au 31 avenue Marceau. Le vendredi matin, les élèves sont accompagnés par le Père Ollier, curé de la paroisse, Marie-Alix Gentilhomme, responsable de la pastorale et les parents catéchistes qui ont à cœur de leur transmettre leur foi vivante et profonde.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour étoffer cette équipe de catéchistes !

Si vous décidez de vous engager (seul ou en binôme pour ceux qui le souhaitent), vous serez soutenus et accompagnés. Un livre guide vous présentera le parcours et vous guidera pas à pas dans la préparation de vos séances. Des réunions de formation vous seront aussi proposées. Le rythme et les horaires de ces réunions seront à définir ensemble au début de l'année.

Pour nous rejoindre, vous trouverez le formulaire à compléter dans le document de rentrée à télécharger.

Nous vous remercions vivement par avance pour votre engagement.



L'APEL : Association des Parents de l'Enseignement Libre

Tout au long de l'année scolaire, de nombreux parents apportent leur aide et leur contribution pour offrir aux enfants des moments magiques.

Vous trouverez toutes les informations concernant l'APEL sur le lien suivant : <https://spc-paris.fr/apel/>

Nous sommes ravis de vous accueillir dans un cadre chaleureux. Alors, n'hésitez pas à intégrer l'équipe !

Pour nous rejoindre, vous trouverez le formulaire à compléter dans le document de rentrée à télécharger : **1 par famille**

Nous vous remercions vivement par avance pour votre engagement.



LES PARENTS CORRESPONDANTS DE CLASSE

Le relais de l'APEL est assuré dans chaque classe par deux parents correspondants. Ces derniers font le lien entre les parents, l'enseignant et les élèves délégués sur les questions touchant à la vie de la classe et ses projets.

Ils aident à l'organisation des sorties et activités périscolaires (pour trouver des accompagnateurs, organiser des goûters, transmettre des circulaires, etc...)

Ils participent aussi aux temps forts de l'année (marché de Noël, kermesse, etc...)

Pour devenir parents correspondants, veuillez remplir le champ prévu à cet effet dans les documents à télécharger.

L'APEL organisera plusieurs réunions en cours d'année.

Nous vous remercions vivement par avance pour votre engagement.



L'ASSURANCE

Une assurance scolaire globale est souscrite par l'école auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Cette assurance est facturée automatiquement à tous les élèves. Il n'est donc pas utile de souscrire à une assurance scolaire individuelle.

L'attestation est téléchargeable sur le lien suivant : <https://spc-paris.fr/assurance/>

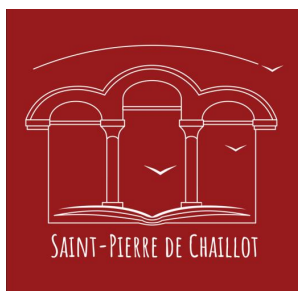


LE CALENDRIER ANNUEL







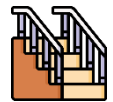

Vous trouverez le calendrier sur le lien suivant : <https://spc-paris.fr/calendrier-2023-2024-2/>

Celui-ci indique les vacances, les événements essentiels de l'école et de l'année liturgique.

Il évoluera tout au long de l'année.



REGLEMENT DES ELEVES A L'ECOLE

<p><u>LES ELEVES A L'ECOLE</u></p> 	<ul style="list-style-type: none">- Respecter la tenue vestimentaire- Respecter le règlement intérieur de l'école- Respecter son travail et se féliciter de ses réussites- S'appliquer et être fier de soi- Tout donner pour progresser et grandir
<p><u>LES ELEVES ENTRE EUX</u></p> 	<ul style="list-style-type: none">- Parler avec des mots et non avec les poings- Employer un langage poli- Respecter les autres en les écoutant et accepter leur différence- Être attentif aux autres et proposer son aide- Alerter l'adulte présent en cas de danger
<p><u>LES ELEVES AVEC LES ADULTES</u></p> 	<ul style="list-style-type: none">- Tous les adultes de l'école sont concernés (personnel enseignant et personnel éducatif)- Être poli- Respecter l'adulte et obéir sans discuter la parole de l'adulte- Dire la vérité (ne pas mentir)
<p><u>LES ELEVES ET LE MATERIEL</u></p> 	<ul style="list-style-type: none">- Ne pas prendre les affaires des autres sans leur accord- Faire attention aux objets qui me sont prêtés- Ne rien escalader- Ne pas jouer dans les toilettes- Jeter les papiers dans les poubelles- Jouer au ballon (en mousse) par temps sec uniquement sur les créneaux autorisés (le ballon doit être apporté dans un sac)
<p><u>LES ELEVES DANS LA RUE</u></p> 	<ul style="list-style-type: none">- Marcher 2 par 2- Parler doucement afin de respecter la tranquillité des passants- Attendre le signal de l'adulte pour traverser
<p><u>LES ELEVES DANS LA COUR</u></p> 	<ul style="list-style-type: none">- Jouer mais sans brusquerie- Parler calmement- Les accès aux escaliers (et sous les escaliers) sont interdits- A la sonnerie se mettre en rang en silence
<p><u>LES ELEVES DANS LES ESCALIERS</u></p> 	<ul style="list-style-type: none">- Se déplacer sans courir- Se déplacer le long du mur- Se déplacer en silence, les uns derrière les autres, avec l'enseignante- Porter son cartable- Ne pas monter ou remonter seul(e) dans les classes
<p><u>LES ELEVES A LA CANTINE</u></p> 	<ul style="list-style-type: none">- Prendre la place qui est donnée par l'adulte responsable- Communiquer calmement en parlant bas- Se tenir correctement- Manger proprement et ne pas jouer avec la nourriture- Goûter les aliments proposés- Laisser une table propre



PROJET EDUCATIF - ORGANISATION GÉNÉRALE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'école Saint Pierre de Chaillot est un établissement catholique d'enseignement privé, sous contrat avec l'état, qui dispense une éducation dans le respect des valeurs chrétiennes.

Les élèves sont accueillis dans leur diversité au sein de la communauté éducative. Le projet de celle-ci est de développer chez eux le goût d'apprendre, le sens de l'effort et la fierté de réussir. Dans cet esprit, le respect de l'autre, la responsabilité, la générosité et le courage sont les valeurs clefs de notre école.

En inscrivant leurs enfants, les parents adhèrent aux valeurs et aux règles de vie de l'école Saint Pierre de Chaillot, la famille restant le lieu naturel de l'éducation et de l'épanouissement spirituel des enfants.

LA VIE CHRETIENNE DE L'ETABLISSEMENT

L'école Saint Pierre de Chaillot est un établissement catholique. Il est donc important que chacun en accepte le climat chrétien et s'y montre respectueux. Toute personne entrant dans l'établissement s'engage à respecter ce caractère propre, tant dans ses actes que dans ses propos. Elle s'oblige au moment de son engagement à respecter ce caractère propre en totalité, sans aucune exception ni réserve.

LES HORAIRES

- ❖ *Ecole Maternelle : LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI : 8h25-11h45 et 13h45-16h15*
- ❖ *Ecole Primaire : LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI : 8h25-12H00 et 13h45-16h20/30*
- ❖ *La garderie : LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI: commence à 16h15 – finit entre 17h15 et 18h*
- ❖ *L'étude du soir : commence à 17h00 – finit à 18h*

Tout retard pour venir chercher son enfant après 18h sera facturé 8 euros / quart d'heure

Les portes de l'écoles ouvrent

- *Le matin avant les cours : de 8h15 à 8h25*
- *Pause méridienne : 11h45 et 12h00 puis 13h35 à 13h40*
- *Après la classe : 16h15 à 16h30 puis 18h*

LES ABSENCES, LES RETARDS, LES OUBLIS

Les absences :

Toute absence doit être systématiquement signalée à l'enseignante le matin même (**avant 8h30**) par mail. Lors de son retour, l'élève doit présenter à son enseignante un mot d'un parent dans le cahier de liaison justifiant son absence.

Une absence de plus de trois jours doit être justifiée par un certificat médical.

Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors des heures de classe (seules certaines rééducations peuvent se faire sur temps scolaire en accord avec l'enseignante et le chef d'établissement).

Les départs anticipés en vacances et les retours décalés ne sont pas acceptés.

Les retards :

Des retards répétés peuvent entraîner la non-admission de l'enfant dans sa classe jusqu'à l'heure de la récréation afin de ne pas perturber la classe.

Les oublis :

Oublis à la maison : si votre enfant a oublié des affaires de classes (cartable, sac de sport, livres, cahiers, tabliers, manteaux, goûters...) merci de ne pas appeler l'école. Vous avez la possibilité de les déposer uniquement aux heures d'ouvertures des portes (8h45, 11h45, 13h35, 16h15) dans ce cas veillez à mettre le nom et la classe de l'enfant sur les affaires que vous déposez.

Oublis en classe : en cas d'oublis dans la classe **les élèves ne sont pas autorisés à remonter**.

LA TENUE VESTIMENTAIRE

LA TENUE DE SAINT PIERRE DE CHAILLOT EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ELEVES DE LA TPS AU CM2.

Le Tablier :

Vous trouverez les informations de commande chez « Bobine » en allant sur le site de l'école : <https://spc-paris.fr/commander-un-tablier/>

Les vêtements :

- Pantalons, bermudas, jupes, robes doivent être bleu marine unis et sans motif.

Le jean est autorisé s'il est bleu marine.

-Les pulls doivent être sans capuche et sans motif.

-Les chaussures doivent être sobres (marron, bleu-marine ou blanches).

-Sont refusés :

- Les débardeurs
- Les mini jupes
- Les leggings
- Les shorts courts
- Les robes « bain de soleil »,
- Les jupes en tulle
- Les tissus brillants, à sequins, à paillettes
- Les pulls à capuche
- Les hauts à bretelles
- Les chaussures clignotantes, à paillettes, à talons, type « crocs », type mules.

Pour le sport :

Le tee-shirt de sport de l'école est obligatoire pour les élèves du CP au CM2 le mardi, jour du sport. Il est à commander chez « Bobine ».

<https://www.letablierbobine.fr/produits?school=st-pierre-de-chaillot-bis#product-list>

Pour le bas, seuls les joggings ou bermudas (coupés au-dessus du genou) sont autorisés. Les leggings et shorts sont interdits.

Les tenues de sport ne sont pas autorisées en dehors du jour de sport (le mardi).

LES OBJETS

Les objets dangereux sont strictement interdits.

Les objets précieux n'ont pas leur place à l'école (argent, bijoux, ...). L'école décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels apportés à l'école.

Les portables et les tablettes (et autres objets numériques) ainsi que les appareils photos ne sont pas autorisés.

L'INFIRMERIE

Maladie : L'école n'est pas le lieu adapté, ni équipé pour garder des enfants malades.

Aucune prise de médicaments n'est possible à l'école (même avec une ordonnance).

Nous ne sommes pas habilités de donner de paracétamol ou autre anti-douleur.

Pour le respect de votre enfant, des autres enfants et de l'équipe éducative, merci de signaler toute maladie contagieuse (covid, gastro-entérite, varicelle, grippe, rubéole, scarlatine, conjonctivite, ...) et dans ce cas veiller à garder votre enfant à la maison.

Si votre enfant est malade ou est victime d'un accident durant le temps scolaire nous vous contacterons par téléphone pour venir le chercher.

LES LIVRES ET LES FOURNITURES

Une partie des livres sont fournis par l'école ainsi qu'une grande partie du matériel scolaire (cahiers, feuilles, agendas...). Les livres prêtés doivent être couverts, marqués au nom de l'enfant et rendus en bon état en fin d'année.

Pour ce prêt de livres, les familles des élèves du CE1 au CM2 sont facturées forfaitairement de 15 euros chaque année.

Une liste de petit matériel est demandée par chaque enseignante (voir sur le site de l'école mi-juin).

LES SANCTIONS

Les élèves doivent respecter le règlement de l'école.

S'il n'y parvient pas, il devra exécuter la punition qui lui est demandée.

Si l'élève commet une faute grave, un avertissement pourra être inscrit dans le bulletin de notes.

Plusieurs avertissements peuvent entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève.